



**MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE**  
**CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA MONTAGNE**  
 1 route de Tronchine – BP 51  
 74230 Thônes  
 Tel : 04 50 02 00 79 – fax : 04 50 02 05 11  
[www.cfmm.fr](http://www.cfmm.fr) - [mfr.cfmm@mfr.asso.fr](mailto:mfr.cfmm@mfr.asso.fr)



**ANNEE 2025-2026**

**FRAIS SCOLARITE/HEBERGEMENT/RESTAURATION / FORMATIONS SPORTIVES**

**TERMINALE BAC PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS**

Les frais de formation de vos enfants s'élèvent pour l'année scolaire à :

SCOLARITE	32.50 € / semaine (16.4 semaines)
PENSION	126 € / semaine (16.4 semaines)
DEMI-PENSION	50 € / semaine (16.4 semaines)
COTISATION Association	100 € / an

	PENSION	DEMI - PENSION
Coût annuel prévisionnel <u>hors formations sportives</u>	<b>2699.40 €</b>	<b>1453.00 €</b>

**A ce coût, s'ajoute le coût des formations sportives OBLIGATOIRES selon votre choix : 1 seul choix possible, ENGAGEMENT SUR 3 ANS**

<b>Randonnée + Ski alpin</b>	<b>Escalade + Ski alpin</b>	<b>Vol libre + Ski alpin</b>	<b>VTT + Ski alpin</b>	<b>Escalade à l'année</b>
874 €	1171 €	x	1187 €	1244 €
<b>Randonnée + Ski de fond</b>	<b>Escalade + Ski de fond</b>	<b>Vol libre + Ski de fond</b>	<b>VTT + Ski de fond</b>	
1111 €	1408 €	x	1424 €	

\* Coût proportionnel au nombre de sortie dans les disciplines sportives.

**L'échéancier de paiement est effectué en début d'année et le règlement s'échelonne sur 10 mois :**

- Des arrhes sont versées à l'inscription (environ 1/10<sup>ème</sup> du montant total)
- 9 prélèvements seront ensuite effectués le 10 de chaque mois depuis le 10 OCTOBRE jusqu'au 10 JUIN.

Une 10<sup>ème</sup> échéance en juillet peut être mise en place sur demande.

Vous pouvez obtenir des bourses selon vos revenus, celles-ci sont accordées par l'Etat après étude de votre dossier.

**TRANSPORT :** Une navette est mise en place les lundis et vendredi entre Thônes et Annecy. Pour information, le prix forfaitaire pour l'année scolaire 2025-2026 est fixé à 168 € pour l'aller-retour et 84 € pour 1 trajet aller ou retour. Vous pouvez peut-être percevoir une bourse de transport sans condition de ressource de la part de votre département de domicile (n'existe pas dans tous les départements).

**FORMATIONS OPTIONNELLES :** La FGCMEEESM (ex Tronc Commun), les PSE1 et PSE2, les mises à niveau pour les tests techniques de ski, le BNSSA pourront vous être proposées. Suite à inscription, non obligatoire, elles seront facturées en plus des coûts ci-dessus selon les tarifs en vigueur.



SIRET 328 037 247 00017 – Code NAF : 8532 Z  
 Organisme de formation 82 74 00 229 74 – Association Loi 1901